



Pour adresse :
Bureau de la promotion
de l'égalité entre
femmes et hommes
Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève

Genève, le 24 juin 2015

Réf: MFL/mv

Rapport d'activité législature 2014-2018
1ère année
Période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Règlement du Conseil d'Etat instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; B 1 30.12).

II. Compétences légales de la commission

La commission a notamment pour tâches d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques; de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir; de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de l'égalité dans l'administration cantonale; de soutenir le bureau de la promotion de l'égalité (BPE) dans ses activités, d'examiner les projets de loi qui lui sont soumis sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes et de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises (art. 6 RBPEg).

III. Activités de la commission

La commission a tenu deux séances plénières en 2014:

En présence de Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, qui a procédé à l'exhortation des membres de la commission, une première séance plénière a eu lieu le 24 juin 2014, durant laquelle ont été présentés les changements liés à l'entrée en vigueur du nouveau règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission de l'égalité entre femmes et hommes (RBPEg),

La seconde séance a eu lieu le 9 octobre 2014, et a été consacrée au thème "des stéréotypes de genre au sexisme ordinaire", qui a fait l'objet d'une présentation de Madame Florence Hügi, spécialiste mandatée par le BPE pour animer les ateliers organisés pour les femmes candidates aux élections municipales 2015.

La directrice du BPE quittant ses fonctions au 31 mars 2015 et le poste étant repourvu à partir du premier septembre, les séances planifiées durant le premier semestre 2015 ont été annulées.

IV. Secrétariat de la commission

Est tenu par le BPE

- Le secrétariat gère les séances plénières et des groupes de travail, il réalise les travaux décidés par les membres. Il convoque les séances et en rédige les procès-verbaux.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 1'560.—(24 juin 2014 et 09 octobre 2015).

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

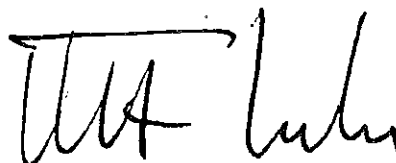
Néant

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Michael Flaks
Directeur général de l'intérieur
pour le Bureau de la promotion de
l'égalité entre les femmes et les
hommes



Bureau de la promotion de
l'égalité entre femmes et
hommes et de prévention des
violences domestiques
8 rue du 31 Décembre
1207 Genève

Genève, le 23 juin 2016

N/réf. *Colette Fry*
V/réf. *Compléter V/réf*

Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes
Rapport d'activité législature 2014-2018
2ème année
(1er juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques, du 5 mars 2014 (RPEgPVD; B 1 30.12).

II. Compétences de la commission

La commission a notamment pour tâches d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques; de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir; de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de l'égalité dans l'administration cantonale; de soutenir le bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences domestiques (BPEV) dans ses activités et d'examiner les projets de loi qui lui sont soumis sous l'angle de l'égalité entre homme et femme (art. 6 RPEgPVD).

III. Activités de la commission

Exceptionnellement la commission n'a tenu aucune séance.
En effet, l'ancienne directrice du BPEV ayant quitté ses fonctions le 31 mars 2015 et la nouvelle directrice ayant pris ses fonctions le 1er septembre 2015, au moment du regroupement des thématiques égalité et prévention des violences domestiques, aucune séance n'a pu être convoquée durant la période concernée. La prochaine séance en plénière se tiendra le 7 juin 2016.

IV. Secrétariat de la commission

Est habituellement tenu par le BPEV.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- gestion des séances plénières et des groupes de travail, réalisation des travaux décidés par les membres, convocation des séances et rédaction des procès-verbaux.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Néant.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Colette Fry
Directrice du BPEV
Présidente de la commission



Bureau de la promotion de
l'égalité entre femmes et
hommes et de prévention des
violences domestiques
8 rue du 31 Décembre
1207 Genève

Genève, le 30 juin 2017

N/réf. Colette Fry
V/réf. Compléter V/réf

Commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes

Rapport d'activité législature 2014-2018

3ème année

(1er juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 1 et ss, du règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques, du 5 mars 2014 (RPEgPVD; B 1 30.12).

II. Compétences de la commission

La commission a notamment pour tâches d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques; de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir; de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de l'égalité dans l'administration cantonale; de soutenir le bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences domestiques (BPEV) dans ses activités, d'examiner les projets de loi qui lui sont soumis sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes, de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises. (art. 6 RPEgPVD).

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie 2 fois en plénière, les 7 juin et 14 novembre 2016.

En présence de Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, la première séance plénière depuis la nouvelle organisation et l'entrée en fonction de la nouvelle directrice, a eu lieu le 7 juin. Monsieur Longchamp a notamment relevé le regroupement, depuis le 1er septembre 2015, des thématiques "promotion de l'égalité" et "prévention des

violences domestiques" sous l'égide du nouveau bureau, et l'élargissement de la commission avec l'intégration de la Fédération genevoise des associations LGBT depuis mai 2016.

Pendant la séance Colette Fry a présenté:

La nouvelle structure du BPEV, les activités 2015 et les projets 2016 du Bureau, le Rapport GMMP (Global Media Monitoring Project) 2015 et le bilan du Prix Femmes et Médias, organisé le 3 mai par le BPEV dans le cadre de la présidence de la Conférence romande de l'égalité, assumée par Genève en 2016.

La reprise des travaux de la commission a également été discutée, sur la base des 3 principaux axes prioritaires retenus pour la présente législature. Sur cette base, 3 groupes de travail ont été réactivés: Inégalités professionnelles, Sous-représentation des femmes en politique, Stéréotypes sexistes et violences de genre.

La deuxième plénière, le 14 novembre, a été consacrée notamment aux restitutions des travaux des 3 groupes de travail, aux projets du BPEV, réalisés notamment dans le cadre des 20 ans de la LEG, célébrés en 2016, et à l'organisation des 30 ans du BPEV, qui seront célébrés en 2017.

Travaux des 3 groupes pendant la période concernée :

Inégalité professionnelles: séances les 10 janvier, 1^{er} mars, et 15 mai 2017.

Suite aux résultats de la recherche réalisée en 2016 par l'Idheap sur mandat de la CSDE (Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité), le groupe de travail a décidé de se concentrer sur l'impact du temps partiel sur les retraites.

Dans ce cadre, le BPEV a mis en place les actions suivantes.

- 1) Organisation d'une conférence de deux heures: "Impact du temps partiel sur le niveau des retraites: comment éviter la précarité future", composée d'une heure de présentation de la recherche de l'Idheap par M. Bonoli, un des deux auteurs, et d'une heure de table ronde, qui se tiendra le mardi 26 septembre, à la HETS, de 15h00 à 17h00.
- Public cible – professionnel.le.s – 150 personnes visées: RH des entreprises (FER), associations professionnelles, syndicats, Office pour l'orientation professionnelle, conseiller.e.s OCE, Hospice général.

En fonction des résultats il sera possible d'envisager la programmation d'ateliers en 2018.

- 2) Un article dans Talent Career, revue qui s'adresse à un public jeune au début de sa vie professionnelle. Le BPEV a coordonné le tout et l'article, comportant une interview de M. Bonoli, paraîtra dans la prochaine édition.
- 3) Mise en œuvre des recommandations 3 et 4 de la CSDE, qui, suite aux résultats de la recherche Idheap, recommandent :

Aux caisses de pension: d'indiquer dans le rapport annuel les données relatives au genre, afin que la répartition des sexes devienne visible dans les prestations obligatoires et surobligatoires.

Aux caisses de compensation AVS et aux caisses de pension: de garantir une information transparente, accessible et détaillée aux salarié-e-s sur leur prévoyance professionnelle (1^{er} et 2^{ème} piliers) ainsi que sur les prestations vieillesse, en produisant une fiche annuelle récapitulative et facile à comprendre sur la rente vieillesse prévisible, concernant le 1^{er} et 2^{ème} pilier.

Avec l'aval de Monsieur Longchamp, moyennant un contact préalable avec la direction de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, le BPEV préparera un courrier à leur intention dans le courant de l'automne.

Stéréotypes sexistes et violences de genre: séances les 23 janvier, 3 avril, 29 mai 2017.

Le groupe a en priorité essayé de comprendre la situation des 12 jeunes filles qui habitent au foyer l'Etoile au milieu de 180 jeunes hommes mineurs non accompagnés.

Les séances ont été consacrées à:

23 janvier: rencontre des intervenantes d'associations actives auprès des femmes migrantes: F Information et AMIC.

3 avril: rencontre de M. François Wuarin, Chef de service d'Aide aux migrants, Service de prestations sociales et individuelles de l'Hospice Général, et Mme Mélanie Thalman, coordinatrice de projet au foyer Etoile.

29 mai: visite du foyer de l'Etoile; rencontre de Mme Vasserot, nouvelle directrice, et de Mme Thalman.

Afin de terminer sa prise de connaissance du dossier, la prochaine séance du 11 septembre comportera la rencontre avec Mme Christina Kitsos, chargée des affaires migratoires au DIP, coordinatrice de la task-force, qui présentera les 3 rapports rendus dans ce cadre.

Sous-représentation des femmes en politique: séance le 11 octobre 2016

Après une libre discussion sur les difficultés rencontrées par les femmes engagées en politique, les deux points suivant ont été retenus :

- Problème de la relève féminine en politique
- Problème de la difficile conciliation de vies (privée-professionnelle-engagement, politique ou associatif)

Avec seulement 2 membres présentes, et compte tenu des travaux menés dans les deux autres groupes, décision a été prise de mettre ce groupe en veille.

IV. Secrétariat de la commission

Est habituellement tenu par le BPEV.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- gestion des séances plénières et des groupes de travail, réalisation des travaux décidés par les membres, convocation des séances et rédaction des procès-verbaux.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Frs 5'005.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Colette Fry
Directrice du BPEV
Présidente de la commission